



TRAVAILLEURS MIGRANTS AU CANADA: MAIN D'ŒUVRE BON MARCHÉ FACILEMENT ABUSÉE



Frais de recrutement exorbitants, heures supplémentaires imposées et non rémunérées, conditions de travail dangereuses, piètres conditions de vie... Ce ne sont là que quelques exemples des nombreux abus subis par des travailleurs migrants au Canada.



Des travailleuses dans un restaurant rapide en Alberta
(Edmonton Journal/ Greg Southam)

Les travailleurs migrants sont particulièrement exposés à l'exploitation et aux abus en raison de leur isolement et de la précarité de leur statut.

Dernièrement, le nombre de Travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté, atteignant plus d'un quart de million.

Le programme ne comporte aucun système de surveillance obligatoire pour s'assurer que les modalités du programme soient respectées. Ainsi, tandis que de nombreux employeurs respectent leurs employés, d'autres, sans scrupules, exploitent les travailleurs migrants sans être pénalisés.

Les Travailleurs étrangers temporaires exercent divers métiers, que ce soit de préparer ou servir vos repas dans les restaurants rapides, de cultiver ou de transformer en usine les aliments que vous consommez, ou encore de s'occuper de vos enfants.

Le Programme des Travailleurs étrangers temporaires (PTET) se divise en deux catégories: les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs peu qualifiés.

La catégorie des travailleurs peu qualifiés (où les abus sont le plus souvent commis) comporte trois volets:

- ≠ Le Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation
- ≠ Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers
- ≠ Le Programme des aides familiaux résidents



EXPLOITATION PAR LES RECRUTEURS

Certains recruteurs, tant au Canada que dans les pays d'origine, exigent des frais élevés de recrutement ou de « consultation ». Cette pratique est illégale, mais les recruteurs profitent de la vulnérabilité des travailleurs migrants et du manque d'information à l'égard de leurs droits. Ces recruteurs peuvent également fournir de fausses informations quant au salaire et aux conditions de travail au Canada.

« J'ai l'impression que l'on m'a dupée pour me faire venir au Canada. Je n'ai aucune protection ici. » Nathalie



En vertu des modalités du Programme des travailleurs étrangers temporaires, l'employeur doit s'acquitter de tous les frais de recrutement et de placement, de même qu'une partie ou la totalité des frais de voyage vers le Canada. Toutefois, aucun mécanisme n'est en place pour faire respecter ces mesures.

Délia s'est séparée de son mari et de ses enfants afin de travailler au Canada et de leur envoyer de l'argent. À son arrivée, elle a découvert qu'il s'agissait d'une escroquerie et elle s'est retrouvée sans emploi.

- ✚ Délia a dépensé près de 3 000 \$ afin qu'une agence de recrutement aux Philippines lui trouve un emploi à titre d'aide familiale résidente au Canada. Or à son arrivée, le poste n'était plus disponible. (Il n'est pas rare que des recruteurs exigent des frais pour des emplois fictifs.)
- ✚ Linda a versé près de 20 000 \$ afin de travailler au Canada. Elle a donné sa ferme familiale en garantie et a contracté un prêt à la banque afin de payer les recruteurs en Thaïlande et au Canada.
- ✚ Natalie a donné près de 12 000 \$ à une agence de recrutement thaïlandaise afin d'obtenir un permis de travail canadien, ceci en empruntant les fonds auprès d'un prêteur. Le recruteur lui a menti sur le salaire qu'elle gagnerait au Canada. Elle est maintenant lourdement endettée.

Il est temps d'assurer la surveillance et le respect des règles qui obligent les employeurs à payer tous les frais de recrutement.

Le Manitoba a déjà établi un précédent avec sa *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs.*

Travailleurs migrants agricoles près de Leamington, Ontario cueillant des feuilles de tabac.
Photo : Alfredo Barahona/KAIROS



ABUS COMMIS PAR LES EMPLOYEURS

Les Travailleurs étrangers temporaires doivent, en principe, jouir des mêmes droits et protections de base que les travailleurs canadiens. Toutefois, les employeurs ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate. Si les travailleurs se plaignent de mauvais traitement, ils peuvent tout simplement les congédier et les renvoyer chez eux. Cette situation rend les travailleurs plus vulnérables à l'exploitation et aux abus.

- ✦ Nathalie a travaillé sur une ferme de culture de champignons six jours par semaine, 9½ heures par jour, ceci en ne gagnant que la moitié du salaire promis dans son contrat.
- ✦ Délia, une aide familiale résidente, a été « prêtée » par son employeur à deux autres familles. Elle a dû travailler des heures supplémentaires et lors de ses jours de congé, ceci sans être rémunérée.
- ✦ Des Travailleurs agricoles saisonniers en Ontario ont été forcés de travailler dans une serre où ils respiraient des produits chimiques toxiques. Les travailleurs migrants ont été les seuls employés exposés à ces produits chimiques.

« Au lieu d'être rémunérés 9,30 \$ de l'heure, notre salaire net était de 4,62 \$ de l'heure. Nous étions surveillés comme des enfants. Nous devons payer pour vivre dans la promiscuité et dans le froid – ce que nous n'avions jamais vécu, malgré notre pauvreté en Thaïlande. » Nathalie

Piètres conditions de vie

Dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, les employeurs sont tenus de loger leurs employés. Il arrive aussi que des employeurs qui engagent dans le cadre du Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation incluent le logement dans le contrat, et fassent payer aux travailleurs un loyer.

De nombreux rapports font état de conditions de vie inappropriées et de loyers excessifs.

L'histoire de Nathalie

Lors de son arrivée au Canada dans le cadre du Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation, Nathalie et 11 autres travailleurs thaïs ont été emmenés dans une petite maison de deux chambres et d'une seule salle de bain où ils ont été forcés de dormir par terre faute de lits. Ils ne disposaient pas de couvertures, de laveuse et sècheuse, ni même d'un téléphone. La maison se trouvait à la campagne, sans téléphone ou magasin à distance de marche. Chaque travailleur payait 300 \$ par mois de loyer (leur contrat stipulait 30 \$ par mois). De plus, ils ne pouvaient quitter la maison ni recevoir de visiteurs.

L'introduction d'un système de surveillance obligatoire garantirait que les conditions de travail soient conformes aux règlements et que les contrats soient respectés.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont tous un rôle à jouer. Le PTET est un programme fédéral, alors que les normes du travail relèvent des compétences provinciales. Les deux niveaux de gouvernement doivent travailler ensemble afin de protéger les droits des travailleurs migrants.



LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LA TRAITE HUMAINE

Dans certains cas, des Travailleurs étrangers temporaires sont victimes de la traite humaine, ce qui signifie qu'on exerce sur eux des contraintes afin d'exploiter leur travail.

L'histoire de Linda

À son arrivée au Canada, le recruteur de Linda l'a amenée dans une usine de transformation du poisson en Ontario où elle a été obligée de travailler pendant une année. Elle était payée en deçà du salaire minimum et elle travaillait des heures supplémentaires non rémunérées. Linda devait également payer pour son transport et son logement.

Son patron a confisqué son passeport. Elle a été obligée de signer des papiers qu'elle ne pouvait pas comprendre.

Linda n'avait pas le droit de quitter la maison, à part certaines occasions où elle était accompagnée de l'employeur ou de l'un de ses hommes de main.

L'expérience de Linda a entraîné des conséquences psychologiques, dont notamment la dépression, l'insomnie, l'apathie et la perte d'appétit.

LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES FORCÉS À LA CLANDESTINITÉ

Un permis de travail est lié à un employeur donné. Cette situation accroît la vulnérabilité des travailleurs.

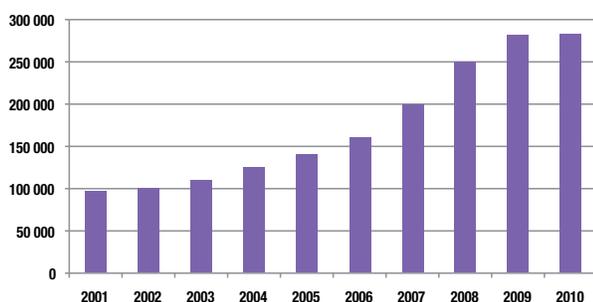
- ✚ Les Travailleurs étrangers temporaires ne peuvent pas envisager d'autres employeurs s'ils sont traités de façon abusive.
- ✚ Certains recruteurs placent les travailleurs auprès d'un autre employeur que celui stipulé sur leur permis. Ces travailleurs se trouvent alors en situation illégale.
- ✚ Certains travailleurs qui se retrouvent sans emploi n'ont d'autre choix que de trouver du travail au noir afin de rembourser les dettes relatives à leur recrutement, de soutenir leur famille ou encore de payer leur billet de retour à la maison.

L'histoire de Suw

Suw était rémunéré en deçà du salaire promis et logé dans des conditions de vie effroyables. En plus, son employeur avait confisqué son passeport. Suw n'osait pas confronter son employeur de peur d'être renvoyé chez lui. Il s'est alors sauvé avec un collègue, et a trouvé du travail dans une serre où il était payé entre 6 et 7 \$ de l'heure en liquide. Cette situation lui convenait mieux que celle offerte par ses employeurs légaux. Malheureusement, Suw faisait maintenant partie de l'économie souterraine et vivait dans la crainte des descentes de la police ou du service de l'immigration.

Le saviez-vous? Le nombre de Travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En 2001, on en comptait un peu moins de 100 000 comparativement à plus de 282 000 en 2010.

Travailleurs migrants présents le 1^{er} décembre



CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS
6839 Drolet #302, Montréal, QC, H2S 2T1
Tél. 514-277-7223 info@ccrweb.ca
ccrweb.ca/fr/travailleurs-migrants

Quelques recommandations afin d'améliorer le sort des Travailleurs étrangers temporaires

- ✚ Les travailleurs migrants ne devraient pas être liés à un seul employeur.
- ✚ Les employeurs devraient faire l'objet d'une surveillance obligatoire.
- ✚ Les travailleurs migrants devraient avoir accès à des services d'accueil.
- ✚ Les travailleurs migrants peu qualifiés devraient avoir accès à la résidence permanente, ceci au même titre que les travailleurs migrants hautement qualifiés.